

CMG asbl

Collège de Médecine Générale
francophone de Belgique

Rue de Suisse 8
1060 Bruxelles

Communication à l'ensemble des médecins généralistes francophones dans le cadre de la pandémie COVID-19

Le 11 avril 2020

Sommaire

| | |
|--|---|
| Des masques pour les généralistes ! | 2 |
| Constat..... | 2 |
| Conséquence..... | 2 |
| Codes et communications INAMI | 2 |
| Les avis médicaux par téléphone : 2 modifications importantes..... | 2 |
| Traitement et suivi Bien-être professionnel en soins primaires pendant la pandémie COVID 19 | 3 |
| Compléter à nouveau..... | 3 |
| Oxygène et MRS | 3 |
| Point 1 Communiqué de l'APB | 3 |
| Point 2 Communiqué de l'AFMPS | 3 |
| A bientôt ! | 3 |



Des masques pour les généralistes !

Constat

Le Collège fait le constat que les médecins généralistes francophones n'ont pas été fournis en masques, que ce soit chirurgicaux ou FFP2, par les autorités fédérales ou régionales.

La lettre ouverte, adressée aux autorités fédérales le 31 mars, demandant ces protections et des mesures de transparences vis-à-vis de celles-ci n'a reçu aucune réponse.

Conséquence

Le Collège relève dès lors que les médecins généralistes francophones sont mis dans l'impossibilité de pouvoir exercer leur travail et d'apporter leurs soins en sécurité à une population qui en a pourtant bien besoin. La phase de « majoritairement consultation téléphonique » est révolue. Nous l'avons déjà annoncé, il faut pouvoir soigner les patients qui en ont besoin. Sans protection, cela peut se révéler dangereux tant pour la santé publique que pour les médecins généralistes.

Cette situation est tout simplement **scandaleuse**, le Collège réitère sa demande d'y mettre fin au plus vite et de manière efficace. La distribution de ces masques devrait passer par les canaux les plus à même de le faire rapidement : cercle de MG à Bruxelles et provinces + cercles de MG en Wallonie.

Codes et communications INAMI

Les avis médicaux par téléphone : 2 modifications importantes.

L'INAMI a décidé d'assouplir les conditions d'attestation de la prestation 101135 en vue de la continuité des soins mais aussi de créer une 3^{ème} prestation pour les avis téléphoniques donnés pendant les gardes de médecine générale.

L'adaptation pour la prestation 101135 (avis en vue de la continuité des soins) constitue certes un premier pas, mais très clairement et largement insuffisant par rapport à ce qu'exige la réalité du terrain.

En effet, le médecin pourra désormais attester cette prestation **maximum 5 fois par 30 jours** (au lieu d'1 fois tous les 7 jours) : ne pouvoir attester cette prestation que maximum 5 fois par 30 jours (mais ce peut être plusieurs fois par semaine pour autant qu'on ne dépasse pas 5 attestations par période de 30 jours), c'est évidemment méconnaître le travail réel des MG, puisque bon nombre d'entre eux sont amenés à devoir téléphoner à leurs patients plus d'une fois par semaine pour pouvoir suivre correctement leur état de santé et évaluer si ce dernier permet la poursuite du maintien à domicile ou s'il, au contraire, nécessite une hospitalisation.

Pour plus de détails sur les modifications relatives à la prestation 101135, veuillez [cliquer ici](#)

En annexe, vous trouverez les dernières communications de l'INAMI du 08 au 10 avril 2020.

Traitement et suivi Bien-être professionnel en soins primaires pendant la pandémie COVID 19

Compléter à nouveau

Une erreur informatique a perturbé le recueil des coordonnées des personnes qui s'étaient **inscrites les 7 et 8 avril**. Il nous est donc impossible de leur adresser les informations nécessaires. Nous en sommes très désolés et leur serions particulièrement reconnaissants de bien vouloir **à nouveau remplir le questionnaire d'inscription** ; **le lien reste inchangé** : https://uclpsychology.co1.qualtrics.com/jfe/form/SV_0jixTX43RPw8gLz

Oxygène et MRS

Point 1 Communiqué de l'APB

Voici les recommandations, rédigées par APB (association pharmaceutique belge) émanant des nombreuses réunions de concertation avec AFMPS et INAMI qui les ont validées. Le Collège remercie l'APB de le lui avoir communiqué.

Point 2 Communiqué de l'AFMPS

L'AFMPS (Agence fédérale du médicament et des produits de santé) publie le texte en annexe.

A bientôt !

Le Collège de médecine générale est fier de l'ensemble de ses membres, en constatant l'organisation et la détermination de l'ensemble du Corps des Généralistes !

Félicitations à toutes et tous. Au travail : we will do the job ! L'Union fait la Force

Le Collège de la médecine générale

